AVIS D'ATTRIBUTION

[Article L2122-1-1 alinéa 1]

MISE A DISPOSITION PAR SNCF RESEAU D'UN BATIMENT ET TERRAIN SUR LA COMMUNE DE SCHILTIGHEIM POUR UNE ACTIVITE DE BUREAUX, VESTIAIRES POUR PRISE DE SERVICE ET REFECTOIRE

1. **Propriétaire et gestionnaire du domaine :**
   SNCF Immobilier - Direction Immobilière, dont les bureaux sont sis 3, boulevard Wilson à Strasbourg (67000), représentée par son Directeur Monsieur Laurent FEVRE dûment habilité. SNCF Immobilier (branche Immobilière de SNCF) agissant au nom et pour le compte de SNCF Réseau conformément à la convention de gestion et de valorisation immobilière du 30 juillet 2015 par laquelle SNCF Immobilier a été mandatée pour la gestion et la valorisation du patrimoine immobilier de SNCF Réseau.

2. **Correspondant :**
   Renseignements techniques et administratifs : Mme Nathalie ROSSEL
   Courriel nrossel@nexity.fr Adresse : NEXITY PM au nom et pour le compte de SNCF Réseau 4ème étage- 27, rue du Vieux Marché aux Vins- 67000 STRASBOURG.

3. **Objet de la procédure :**
   La présente procédure de mise en concurrence porte sur la mise à disposition d'un local (POSTE 1) d'environ 100m² (85m² au RDC et 15 m² à l'étage) pour une activité de bureaux, vestiaire pour prise de service et réfectoire et d'un terrain nu, d'une surface d'environ 100 m² pour du parking situé rue de Saint-Junien, Section 62 n°336 à SCHILTIGHEIM (67300).

4. **Procédure :**
   La convention d'occupation non constitutive de droits réels est passée selon la procédure de sélection préalable de l'article L2122-1-4 du Code Général de la propriété des personnes publiques.

5. **Attribution :**
   Par application des critères de choix pondérés annoncés dans le règlement de la consultation remis aux candidats, SNCF Réseau a décidé d'attribuer la convention d'occupation à la société VFLI dont le siège est sis 6, rue d'Amsterdam à PARIS (75009),

   Date d'effet de la convention d'occupation : 01/01/2021

6. **Modalités de consultation de la convention d'occupation :**
   Sous réserve notamment des secrets protégés par la loi, tout intéressé qui en fait la demande peut obtenir accès au contrat objet du présent avis, par consultation.
   Les demandes de consultation, sont adressées, par lettre recommandée avec avis de réception, aux coordonnées mentionnées à la rubrique 2 du présent avis.

7. **Information sur les recours**
   Recours en contestation de la validité du contrat de 2 mois devant :

   Le Tribunal administratif de STRASBOURG, 31 avenue de la Paix BP 51038 à STRASBOURG (67070) CEDEX.
   Téléphone : 03.88.21.23.23- Télécopie : 03.88.36.44.66
   Courriel: *greffe.ta-strasbourg@juradm.fr*